



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Programme SUN-ES

14.06.2022



Financé par  
l'Union européenne

NextGenerationEU

# Ordre du jour

- Rappel des objectifs et du périmètre de SUN-ES
- Rappel jalon clés SONS
- Actualités fenêtre 1 de financement SUN-ES
- Actualités fenêtre 2 de financement SUN-ES
- Questions/réponses

# Deux milliards d'euros : un investissement historique au service de la numérisation du parcours de soins



Le Ségur du Numérique en Santé a été créé dans l'objectif de **généraliser** le **partage fluide et sécurisé** des données de santé **entre professionnels de santé et avec l'utilisateur** pour mieux prévenir et mieux soigner.



Ce programme viendra alimenter **Mon espace santé**, qui permet à chaque citoyen de disposer d'une **vision consolidée de son parcours de soins** afin d'être acteur de sa santé.



## Des moyens historiques

### Un investissement historique de 2 milliards d'euros

- **1,4 milliards** pour le partage des données de santé (sur 3 ans)
- **600 millions** dédiés au secteur médico-social (sur 5 ans)

**100% financé par le Plan de Relance et Résilience Européen**



## Une idée de la marche à franchir

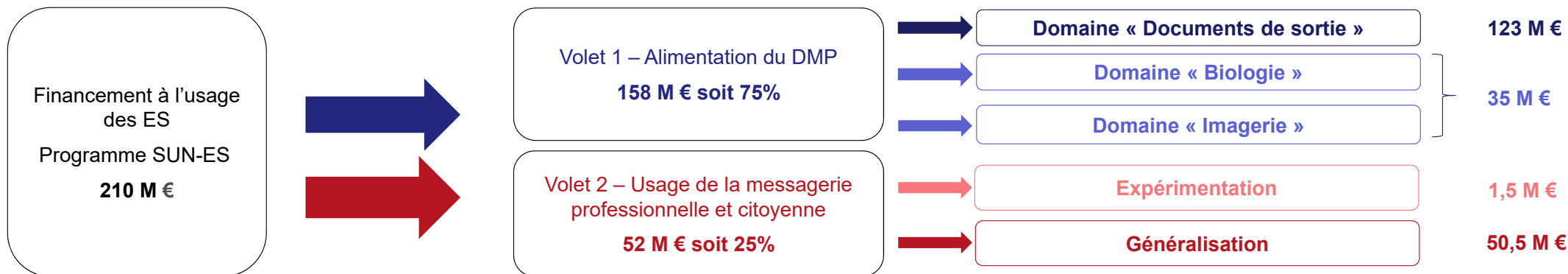
De 10 millions à... 250 millions de documents échangés par an via le DMP et la Messagerie Sécurisée de Santé à fin 2023.



# USAGES Le programme SUN-ES

Le programme SUN-ES s'inscrit dans les grands principes du Ségur du numérique en santé et particulièrement celui d'une vision centrée sur les usages et d'une dimension inclusive pour l'ensemble des établissements sanitaires.

- C'est **un financement direct aux établissements sanitaires** conditionné au respect de critères d'éligibilité, à l'atteinte de six prérequis et de cibles d'usage.
- L'objectif est d'encourager **l'usage des outils socles** que sont l'INS, le DMP, la MSS en lien avec l'ouverture de Mon espace santé (T1 2022).
- Il se place **dans la continuité du programme HOPEN**. Tous les établissements de santé sont éligibles. L'attribution par le passé de financements Hôpital numérique ou HOP'EN à un établissement ne constitue pas un critère d'exclusion au programme SUN-ES.
- Au niveau régional, ce programme est opéré par **les ARS** et piloté nationalement par **la DGOS et la DNS**.



# Ordre du jour

- Rappel des objectifs et du périmètre de SUN-ES

- Rappel jalon clés SONS

- Actualités fenêtre 1 de financement SUN-ES
- Actualités fenêtre 2 de financement SUN-ES
- Questions/réponses

# Dispositif SONS : financement à l'équipement, mis à jour des logiciels

Rappel des échéances et actualités



## Jalons clés pour l'Hôpital, la Biologie et la Radiologie

13/08/2021

Publication des documents encadrant le SONS (arrêtés et annexes DSR, REM, et AF).

15/07/2022

**Date limite de dépôt des Bons de commande**

31/12/2022

**Date limite de dépôt des VA et MOM Hôpital**

Fermeture du guichet de référencement ANS

15/06/2022

**Date limite de dépôt des VA et MOM Biologie et Radiologie**

15/10/2022



**Publication à venir des règles de distribution des certificats pour DMP et INSi pour les ES"**

Un certificat par FINESS juridique pour les ES publics et les groupes de dialyse  
Un certificat par FINESS géographique pour les ES privés.



**Dispositif de signalement des devis SONS problématiques**

Un champ "signalement devis" a été intégré au [formulaire](#) de contact du support Ségur sur le site de l'ANS.

VA : Validation d'Aptitude  
MOM : Mise en Ordre de Marche

## Ordre du jour

- Rappel des objectifs et du périmètre de SUN-ES
- Rappel jalon clés SONS
- Actualités fenêtre 1 de financement SUN-ES
- Actualités fenêtre 2 de financement SUN-ES
- Questions/réponses

# Rappel des indicateurs SUN-ES Volet 1 – Alimentation du DMP

Fenêtre de mesure		S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023
Domaine 1 Documents de sortie	Alimentation du DMP en lettre de liaison (LDL)	49%	59%	64%	69%
	Alimentation du DMP en ordonnance de sortie	40%	48%	59%	63%
	Alimentation du DMP en compte rendu opératoire (CRO) - BONUS	49%	59%	64%	69%
	Alimentation du DMP documents historiques du DPI - BONUS	/	50%	50%	50%
Domaine 2 Biologie	Alimentation du DMP en CR de biologie (CDA R2 niveau 3)	45%	54%	59%	63%
Domaine 3 Imagerie	Alimentation du DMP en CR d'imagerie	45%	54%	59%	63%



# L'atteinte des cibles d'usage dans le cadre de la F1



La fin de la première fenêtre de financement SUN-ES approchant (fin juin 2022), des établissements alertent les ARS et leurs fédérations sur les retards de livraison des fonctionnalités par leurs éditeurs dans le délai de la fenêtre 1 (dernière période de mesure entre le 1<sup>er</sup> et le 30 juin 2022).

Ce retard peut impacter la capacité de ces établissements à atteindre les cibles d'usage SUN-ES. Ces difficultés ont été remontées et sont en cours d'instruction.

Les pouvoirs publics s'inscrivent dans une logique d'accompagnement des établissements pour permettre au plus grand nombre de profiter du virage du Ségur numérique.

Dans cette perspective, une réflexion est en cours pour identifier le scénario qui pourrait réunir les meilleures conditions à l'atteinte des cibles d'usage pour les établissements engagés sur cette première fenêtre.

**Cette réflexion fera l'objet d'une concertation avec les fédérations et les ARS qui sera communiquée par la suite aux établissements engagés.**

# Planning de création automatique des profils mon espace santé

Territoires	Régimes spéciaux	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25
		09/05	16/05	23/05	30/05	06/06	13/06	20/06	27/06	04/07
Ain; Aisne; Allier; Alpes-de-Haute-Provence										
Alpes-de-Haute-Provence; Hautes-Alpes; Alpes-Maritimes; Ardèche; Ardennes; Ariège; Aube; Aude; Aveyron	CCAS RATP; CAVIMAC; Assemblée Nationale; CPRP SNCF									
Aveyron; Bouches-du-Rhône; Calvados; Cantal; Charente; Charente; Maritime; Cher; Corrèze; Corse-du-Sud; Haute-Corse; Côte-d'Or; Côtes d'Armor; Creuse; Dordogne; Doubs; Drôme; Eure; Eure-et-Loir; Finistère; Gard; Haute-Garonne; Gers	ENIM; CANSSM									
Gers; Gironde; Hérault; Ille-et-Vilaine; Indre; Indre-et-Loire; Isère; Jura; Landes; Loir-et-Cher; Loire; Haute-Loire; Loire-Atlantique; Loiret; Lot; Lot-et-Garonne; Lozère; Maine-et-Loire										
Maine-et-Loire; Manche; Marne; Haute-Marne; Mayenne; Meurthe-et Moselle; Meuse; Morbihan; Moselle; Nièvre; Nord; Oise										
Oise; Orne; Pas-de-Calais; Puy-de-Dôme; Pyrénées-Atlantiques; Hautes-Pyrénées; Pyrénées-Orientales; Bas-Rhin; Haut-Rhin; Rhône; Haute-Saône; Saône-et-Loire; Sarthe; Savoie; Haute-Savoie										
Haute-Savoie; Paris; Seine-Maritime; Seine-et-Marne; Yvelines; Deux-Sèvres; Somme; Tarn; Tarn-et-Garonne	MAEE; Sénat; CNMSS; MGP									
Tarn-et-Garonne; Var; Vaucluse; Vendée; Vienne; Haute-Vienne; Vosges; Yonne; Territoire-de-Belfort; Essonne; Hauts-de-Seine; Seine-Saint-Denis										
Seine-Saint-Denis; Val-de-Marne; Val-D'Oise; Guadeloupe; Martinique; Guyane; La Réunion	CAMIEG, CPRCEN									

# Ordre du jour

- Rappel des objectifs et du périmètre de SUN-ES
- Rappel jalon clés SONS
- Actualités fenêtre 1 de financement SUN-ES
- Actualités fenêtre 2 de financement SUN-ES
- Questions/réponses

## Volet 1 - Un nouvel indicateur bonus en sus du CRO

Des patients ont exprimé le souhait que le DMP puisse être alimenté de documents pertinents historisés dans le DPI des établissements.

En conséquence, au sein du programme SUN-ES, un dispositif supplémentaire de financement est introduit sur **l'alimentation du Dossier Médical Partagé à partir d'une partie des documents historiques** des logiciels métiers.



Ce bonus sur la reprise de l'historique, intitulé 'Domaine Ségur 1.4' (DS1.4), constitue un **financement complémentaire de 8,5 millions** d'euros aux 158 millions d'euros dédiés au volet 1 du programme SUN-ES. Il s'inscrit dans le volet 1 "Alimentation du DMP", rattaché au domaine 1, dans la même logique que le bonus "compte-rendu opératoire".

**DS 1.4 : Parmi les patients déjà venus, taux de séjours pour lesquels au moins un document datant d'un ancien séjour a fait l'objet d'une alimentation au DMP, avec une INS qualifiée. \***

Fenêtre de candidature	Fenêtre 2 Mars-avril 2022	Fenêtre 3 Sept.-oct. 2022	Fenêtre 4 Mars-avril 2023
Fenêtre de mesure	S2 2022 Juillet-déc. 2022	S1 2023 Janvier-juin 2022	S2 2023 Juillet-déc. 2023
Cible	50%	50%	50%
Taux (par rapport au domaine D1)	10%		

# Rappel des indicateurs SUN-ES Volet 2 – MSS professionnelle et citoyenne

Fenêtre de candidature	Fenêtre 1 S1 2022	Fenêtre 2 S2 2022	Fenêtre 3 S1 2023	Fenêtre 4 S2 2023
<b>D54.1</b> : Envoi de documents de santé aux correspondants de santé via la messagerie sécurisée de santé professionnelle	/	42%	49%	56%
<b>D54.2</b> : Envoi de messages aux patients via la messagerie sécurisée de santé citoyenne	/	42%	49%	56%
<b>D54.3</b> : Présentation de la messagerie sécurisée citoyenne en Commission Médicale d'Établissement (CME) ou équivalent	/	OUI	OUI	OUI

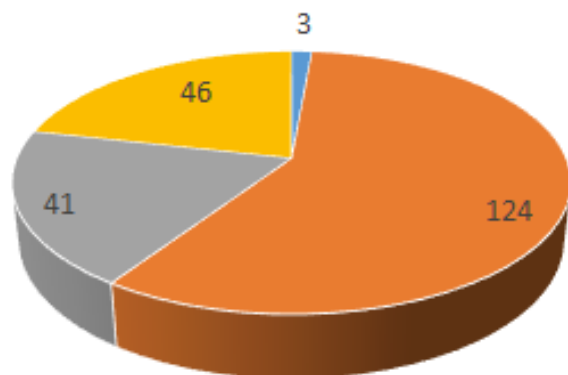
## Point sur la fenêtre 2 – volet 1 et volet 2 du programme SUN-ES

- Période de candidature entre le 1<sup>er</sup> Mars et le 30 avril 2022
- Fenêtre de financement 2 du programme SUN-ES : atteinte des cibles d'usage entre le 1<sup>er</sup> Juillet et le 31 décembre 2022
- Indicateurs d'usage concernés :
  - Volet 1 – alimentation du DMP
  - Volet 2 – usage de la messagerie sécurisée de santé professionnelle et citoyenne
- 1112 dossiers déposés au total
- Instruction des dossiers en cours par toutes les ARS qui ont jusqu'au 30 juin pour valider ou refuser les dossiers

# Point sur la fenêtre 2 – volet 1 et volet 2 du programme SUN-ES

## 214 dossiers acceptés

Les dossiers acceptés par statut juridique



- Centre de lutte contre le cancer
- Établissement privé à but lucratif
- Établissement privé à but non lucratif
- Établissement public

## 10 dossiers refusés

- 4 EBNL, 2 privés à but lucratifs et 4 établissements publics
- **Motifs de refus** : mauvaise fenêtre de candidature, prérequis non atteints, doublon de candidature

# VOS QUESTIONS ?